



Déclaration commune à la CAPD du 17 octobre 2019

Notre CAPD se tient après le suicide de Christine RENON. Notre collègue s'est donné la mort sur son lieu de travail. Ce geste ultime témoigne d'une situation d'une extrême souffrance au travail qui fait écho au mal être de l'ensemble de notre profession.

De plus, la lettre qu'elle a adressée à ses collègues et à son IEN est tellement représentative de ce que vivent les directrices et directeurs d'école, tellement concrète, tellement réaliste que tou.tes les collègues, directrices.teurs ou non, s'y sont reconnu.es.

Le 3 octobre, à l'appel de nos organisations syndicales, ce sont plus de 600 collègues qui se sont rassemblé.es dans le département pour lui rendre hommage mais également pour dire leur colère.

Depuis la rentrée, à travers les contacts avec la profession (téléphone, mail, rencontres), les collègues nous disent leur épuisement, la perte de sens de leur métier, les relations parfois difficiles avec les parents, l'augmentation et la gestion difficile des élèves dits perturbateurs, le manque de soutien de leur hiérarchie.

Le malaise enseignant est palpable et profond dans les écoles, nous n'avons de cesse de le dire.

Quand la sonnette d'alarme tirée depuis plusieurs années sera-t-elle entendue ? Quand aurons-nous les moyens de nous concentrer sur notre mission d'enseignant.e ? Quand cessera-t-on d'empiler des tâches chronophages et inutiles pour nos élèves et nos collègues ? Quand cesserons-nous de recevoir des injonctions lorsque nous avons besoin de réfléchir ensemble pour concevoir nos enseignements ? Quand serons-nous reconnu.es à la hauteur de notre investissement et notre engagement pour le service public d'éducation ?

Combien faudra-t-il de Christine RENON ? De Jean WILLOT ?

Pour toute réponse le ministre a envoyé un message vidéo aux directrices et directeurs d'écoles : il s'engage à mettre en œuvre un comité de suivi sur la direction ! Formidable ! Et comme ultime provocation, il remet en avant la création d'un statut de chef d'établissement du premier degré !

Cette réponse est totalement inappropriée et au contraire de nature à aggraver les conditions de travail des directrices et directeurs d'école.

Aucun statut ne leur permettra de répondre aux multiples sollicitations qui sont les leurs, ni à l'empilement des tâches et à la complexification de leurs missions. Pire, cela les éloignerait de leurs équipes, alors même que l'isolement aggrave les problèmes.

La direction d'école a besoin de reconnaissance, c'est une évidence. Cela passe par l'augmentation des temps de décharge et de la rémunération, la simplification des tâches administratives et l'accès à des temps réguliers de formation. Les emplois d'aide administrative, entièrement supprimés par ce gouvernement, doivent être rétablis sous la forme d'emplois pérennes et statutaires d'aide au fonctionnement de l'école.

De plus, la délégation des personnels est un des seuls liens entre une administration trop éloignée des collègues et visiblement elle aussi débordée. Qu'advient-il prochainement lorsque les CAPD seront vidées de leur contenu, lorsque les délégué.es du personnel, élu.es par la profession, n'auront plus la possibilité d'expliquer, de rassurer, de faire corriger les erreurs pour que l'équité et la transparence soient garanties ? Qu'advient-il lorsque la seule possibilité pour les enseignant.es de s'assurer du bon traitement de leur situation sera de poser un recours ? Quelle relation pourront-ils entretenir avec leur hiérarchie si la seule possibilité d'avoir des réponses doit avoir lieu dans le conflit ? Cette loi pour la rénovation de la fonction publique (qui est en fait une loi de destruction) va finir de briser le fil de plus en plus ténu qui résistait encore.

La CAPD d'aujourd'hui a pour objet d'étudier les demandes de formation continue. Nous ne pouvons que dénoncer une formation continue réduite à peau de chagrin malgré les efforts du département. Nombre de modules sont à public désigné, et ne répondent pas aux attentes de formation de nos collègues.

Nous constatons que les stages ayant trait aux conditions d'exercice (stress, mal de dos, voix et troubles du comportement des élèves) recueillent un grand nombre de candidatures. Cela confirme nos propos précédents sur le mal être au travail.

Nouvelle provocation du ministre, lorsque les enquêtes internationales soulignent régulièrement le retard français en matière de formation continue : cinq jours annuels de formation pendant les congés élèves ! Refusé unanimement par les syndicats lors d'une première instance ministérielle, le décret a été représenté à l'identique lors d'une seconde commission et il est paru en septembre. Il s'agit là d'un nouvel allongement du temps de travail inacceptable.

C'est dans ce contexte de dégradation généralisée de nos conditions de travail qu'un projet de réforme des retraites par points est présenté, avec une baisse drastique des pensions des PE comme perspective immédiate. Le projet de réforme des retraites Macron-Delevoye est inacceptable. Des organisations syndicales appellent d'ores et déjà à la grève dès le 5 décembre contre cette réforme des retraites.